



On m'impose des congés avant licenciement

Par **Pierre90**, le **22/01/2013** à **21:08**

Bonjour à tous,

Je travaille dans un agence immobilière depuis Avril 2012 en salarié, elle est en redressement depuis Octobre 2012.

Ma patronne m'a annoncée il y a 10 jours qu'elle me licencierait par rupture conventionnelle. La procédure n'est toujours pas lancée et ce soir elle m'a appelé à 20H15 sur mon portable perso pour m'imposer de prendre mes congés à partir de demain matin en attendant la procédure, ne voulant plus me voir à l'agence (1ère question : A t-elle le droit de faire ça ?). Nous sommes donc en redressement et elle va licencier économiquement l'assistant mais moi elle veut me licencier en rupture conventionnelle sachant que c'est cacher la vérité (2ème question : A t-elle la aussi le droit de faire ça ?)

Merci d'avance pour vos réponses. Je suis assez inquiet parce que j'ai peur de me faire avoir.

Pierre.

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **08:40**

Bonjour,

Le licenciement est une chose et est à la seule initiative de l'employeur, la rupture conventionnelle en est une autre et provient d'un accord commun...

L'employeur ne peut pas modifier la date des congés payés moins d'un mois à l'avance et par ailleurs vous forcer à prendre des congés payés par anticipation, ceux en cours d'acquisition, à prendre à partir du 1er mai 2013, vous pourriez donc refuser...